

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	17

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Christopher DUMAS, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents et Excusés : Sylvie THOME, Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Bruno BERLIOZ), Olivier BOURQUARD, Julie BOUILLOZ.

**OBJET : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1
52 – 07/11/2024**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, 6^{ème} adjoint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative suivante du budget communal :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	DEPENSES
<p>Chapitre 73 IMPOTS ET TAXES (- 14 500,00) 73223 Fonds département DMTO : - 14 500,00</p> <p>Chapitre 731 IMPOSITIONS DIRECTES (+ 8 000,00) 73118 autres contributions directes : + 8 000,00</p> <p>Chapitre 74 DOTATION ET PARTICIPATIONS : (+ 31 800,00) 741121 Dotation de solidarité rurale : + 6 800,00 74718 Autres : + 25 000,00</p> <p>Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (+10 000,00) 75888 Autres : + 10 000,00</p>	<p><i>Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL (+ 16 500,00) 60623 Alimentation : + 16 500,00</i></p> <p><i>Chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL (+ 25 300,00) 64131 Personnel non titulaire : + 25 300,00</i></p> <p><i>Chapitre 014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS (- 9 500,00) 7392221 Fonds péréquation ressources communales et intercommunales : - 9 500,00</i></p> <p><i>Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (+ 3 000,00) 65748 Subvention personnes de droit privé : + 3 000,00</i></p>
TOTAL : + 35 300,00	+ 35 300,00

INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES
<p><i>Chapitre 024 – PRODUITS DES CESSION D'IMMOBILISATIONS (+ 13 500,00)</i></p>	<p><i>Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES (+ 10 000,00) 2158 Autres installations matériel et outillage technique : + 13 500,00</i></p>
TOTAL : + 13 500,00	+ 13 500,00

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le 18 NOV 2024

ID : 038-213800758-20241118-BF_07_11_24_52-BF

Le conseil municipal adopte à 14 voix pour, et 3 voix contre Bruno BERLIOZ (porteur du pouvoir de Jean MIELLET), Didier CHARAMELET.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

